

# Révision de l'ombudsman concernant le rejet d'un commentaire par Radio-Canada.ca

## SOMMAIRE

L'internaute Pierre Bouchard estime qu'il a été victime de censure, car son message critique de Jean Charest et de l'ex-premier ministre Jean Chrétien a été rejeté par les modérateurs de Radio-Canada.ca.

Radio-Canada a rejeté le message de Pierre Bouchard, car il ne respectait pas la netiquette. L'internaute fait référence aux « mensonges de J. J. Charest » et il écrit que le portrait de Jean Chrétien ne « rend pas pour autant monsieur Commandites plus propre ». Ce sont deux attaques personnelles. Ce rejet ne constitue pas de la censure.

En lisant les 189 autres commentaires publiés sous la même nouvelle, j'ai constaté qu'au moins deux d'entre eux ne respectaient pas, à mon avis, la netiquette. J'ai recommandé de les supprimer.

## LA PLAINTÉ

Le 26 mai 2010, les modérateurs ont rejeté un message de l'internaute Pierre Bouchard. Message envoyé en réaction à la nouvelle intitulée *Enquête publique sur la construction, motion rejetée*. Voici la transcription de l'essentiel du message non publié :

« -Pour poursuivre.. Les libéraux ont montré en fin d'après midi qu'ils sont tous faits du même ingrédient. À quoi s'attendre d'autre de libéraux fédéraux ou provinciaux qui d'après la commentatrice Josée Legault invitent des associés d'une même firme à acheter dans des soirées de financement, des tables à 10 000\$ ou plus pour le parti.

Les partis alors en termes de financement populaire ce qu'il faut proposer. Financement public des partis obligatoire par l'État et don individuel d'un maximum strict de 200 dollars. Interdiction des soirées de financement V.I.P qui sont une honte pour la représentation populaire. Soirées que libéraux fédéraux et provinciaux se font un devoir de mettre en évidence.

Dernier mot sur l'arrogance et les mensonges de J. J. Charest, son nom sera une tâche dans notre histoire. Objection, dira t-on! J. Chrétien a peut être (autre politicien obscur) droit effectivement à un portrait jaune canari au parlement fédéral ça ne rend pas pour autant monsieur Commandites plus propre.

Et nous le savons. (...) »

Pierre Bouchard m'écrit qu'il est victime de censure :

« (...) J'ai le droit de dire que J. Chrétien n'est pas l'homme qu'il prétend être. Idem pour J. Charest. (...) »

M. Bouchard invoque quatre motifs pour contester la décision des modérateurs :

« 1- L'arbitraire dans l'élimination de certains messages.

2- Comment peut-on rejeter des messages au nom de la diffamation qui usent de la forme de l'euphémisme?

3- Radio-Canada n'apprécie pas un message qui critique durement J. Chrétien sur le scandale des commandites, un ancien premier ministre libéral du Canada surtout après que celui-ci soit célébré à la Chambre des communes par la présentation de son portrait.

4- Radio-Canada.ca doit assumer que ses réactions en dessous de ses articles courts soient variées. SRC doit assumer le caractère populaire ou plus intellectuel de ces messages c'est selon comprenant l'utilisation de pseudos. Un blogue qui ne contraint pas à l'usage d'un prénom et d'un nom chez un participant se déterminera comme plus immédiat dans ses réactions. Vouloir un blogue à tendance populaire en temps réel et le censurer assez souvent c'est plus que discutable ou contestable.

(...) J'accuse Radio-Canada en tant que diffuseur public fédéral de pratiquer l'hyper susceptibilité envers l'intégrité d'anciens premiers ministres canadiens. J'accuse Radio-Canada de protéger particulièrement la personne morale de Jean Chrétien en tant qu'ancien premier ministre libéral du Canada. (...) »

Le 29 mai 2010, le rédacteur en chef de l'Information à Radio-Canada.ca, M. Soleiman Mellali, a transmis cette réponse au plaignant :

« Nous avons demandé aux modérateurs les raisons du rejet de votre commentaire puis nous l'avons relu attentivement. S'il est vrai que vous êtes libre d'exprimer votre avis sur des hommes politiques, la nétiquette ne permet pas les attaques personnelles. Celles contenues dans votre commentaire peuvent même justifier des poursuites pour diffamation. Notre responsabilité d'éditeur serait alors en cause.

Pour toutes ces raisons nous avons décidé de maintenir la décision du modérateur. Cependant, rien ne vous empêche, bien entendu, de reformuler votre commentaire et de le proposer de nouveau. (...) »

## LA RÉVISION<sup>1</sup>

En vertu de ses propres *Normes et pratiques journalistiques*<sup>2</sup>, Radio-Canada a l'obligation de trier les commentaires avant de les publier sur son site web. De plus, comme le précise M. Mellali, Radio-Canada est responsable de tout ce qui est diffusé à son antenne ou publié sur son site web, d'où le caractère essentiel de la modération :

<sup>1</sup> Le mandat de l'ombudsman : <http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/>

<sup>2</sup> *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de CBC/Radio-Canada : <http://cbc.radio-canada.ca/responsabilite/journalistique/index.shtml>

« (...) Toutes les activités interactives sont supervisées par des programmeurs de Radio-Canada. Toutes les activités interactives sont soumises à une série de règles clairement affichées sur le site. Ces règles couvrent un vaste éventail de sujets, notamment : les exigences juridiques, un langage approprié respectant les critères de politesse et de bon goût. Les modérateurs de Radio-Canada veillent à ce que ces règles soient respectées. (...) »  
(NPJ, IV. Normes de production C, 3)

Voici les deux articles de la n tiquette<sup>3</sup> sur lesquels Radio-Canada s'est bas e pour ne pas publier le commentaire de M. Bouchard :

« 3- Les propos diffamatoires, haineux, racistes, x nophobes, homophobes, sexistes, ou disgracieux envers l'origine ethnique, l'appartenance   une religion ou   un groupe d' ge ne seront pas publi s.

7- Le **respect mutuel** est de mise entre les utilisateurs. Ainsi, il est interdit d'injurier, menacer ou harceler un utilisateur. Vous pouvez exprimer votre d saccord avec une id e sans attaquer personne. »

### Est-ce de la censure?

L'accusation la plus s rieuse du plaignant est qu'il a  t  victime de censure, car il a d nonc  deux lib raux, Jean Charest et l'ex-premier ministre Jean Chr tien. Pierre Bouchard accuse Radio-Canada de prot ger Jean Chr tien, car il s'agit d'un ancien premier ministre lib ral canadien.

Afin de r pondre au plaignant, j'ai lu les 189 commentaires publi s en dessous de la nouvelle *Enqu te publique sur la construction, motion rejet e* (en date du 22 juin 2010), messages qui peuvent  tre lus   l'adresse suivante :

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2010/05/26/002-debat-motion-quebec.shtml>.

J'ai  galement obtenu copie des 33 messages rejet s par les mod rateurs sous cette m me nouvelle.

L'analyse des 33 commentaires rejet s montre qu'il y a un assez bon  quilibre : au total, 8 messages d nonc nt Jean Charest ou les lib raux, et 10 messages d nonc nt Pauline Marois ou les p quistes, n'ont pas  t  publi s, car ils violaient la n tiquette : vulgarit , lettres majuscules (qui expriment l'agressivit  sur le web), attaques personnelles entre internautes, attaques personnelles envers Jean Charest et Pauline Marois et risque de diffamation.

<sup>3</sup> N tiquette de Radio-Canada : <http://www.radio-canada.ca/apropos/politiquesDiffusions/netiquette/popUp.shtml>

---

Quant aux 189 commentaires publiés, j'ai compté 121 messages anti-libéraux ou anti-Charest, et 25 messages anti-Parti québécois ou anti-Marois. Cet apparent déséquilibre n'a rien d'anormal. La nouvelle est que la majorité libérale à l'Assemblée nationale a rejeté la motion demandant une enquête publique sur l'industrie de la construction, rejet qui a fait réagir les internautes. Rappelons aussi que les modérateurs n'emploient pas des critères journalistiques pour décider quel message publier ou non. Ils n'ont pas non plus à s'assurer qu'il y a un équilibre entre les messages *pour* ou *contre*. Les discussions web n'ont rien d'un sondage. Elles reflètent uniquement les opinions de ceux qui ont choisi à ce moment-là de participer à la discussion.

Dans ce cas précis, selon mes calculs, il est évident que les modérateurs ne font pas de censure envers les messages critiques des libéraux. Rien n'indique non plus qu'ils laisseraient davantage passer de commentaires anti-Parti québécois qu'anti-libéraux.

### **La modération a-t-elle un caractère arbitraire?**

L'équilibre entre la liberté d'expression des internautes et une discussion civilisée n'est pas facile à atteindre. La modération n'est pas une science exacte et le modérateur n'a souvent que quelques secondes de réflexion pour faire un choix.

Radio-Canada dispose d'une petite équipe de modérateurs, des personnes ayant chacune leurs valeurs et qui doivent appliquer la nétiquette. Or, cette nétiquette laisse une assez grande place à l'interprétation. De plus, n'oublions pas que Radio-Canada.ca permet l'affichage de commentaires sous les nouvelles du jour depuis seulement un an. Il y a donc eu une période de rodage. Les modérateurs ont acquis de l'expérience, des lignes directrices ont été élaborées, et la direction de l'Internet et des Services numériques a dû rectifier le tir quand elle sentait que les discussions sur le web déraillaient.

Comme il y a place à l'interprétation, deux modérateurs peuvent évaluer le même message différemment. Plusieurs modérateurs trient les messages sous les mêmes nouvelles, donc ce n'est pas toujours exactement le même filtre qui est appliqué. En cas de doute, les modérateurs peuvent demander l'opinion d'un responsable de l'Internet et des Services numériques. Je ne crois donc pas que la modération est « arbitraire », comme le pense Pierre Bouchard, mais étant donné l'important volume de messages et le fait que ce sont des êtres humains et non des machines qui font ce tri, des erreurs sont inévitables.

Le plaignant estime que son message non publié est moins insultant pour Jean Charest et Jean Chrétien que plusieurs autres commentaires publiés à propos de Pauline Marois. Je n'ai certes pas les moyens ni le temps d'analyser des milliers de messages, mais dans les 189 que j'ai lus, les jugements les plus durs, les plus mordants, insultants même, étaient à l'endroit du premier ministre Charest et de son gouvernement du Parti libéral, et non envers la chef de l'opposition :

« On n'est plus dirigé par un gouvernement, mais par des voyous »

« la collusion et la corruption sont devenues endémiques et systémiques au sein d'un parti [libéral] »

« (..) si ce parti ne trempait pas dans des magouilles avec les syndicats et les entreprises, patapouf ne verrait aucun inconvénient à la tenue d'une enquête publique. »

« Ministres corrompu »

« Faut être mal pris, borné ou changer de sujet, faire de la diversion quand on approuve cette corruption de notre 1er ministre et de son parti. »

« Ce Charest veut pas admettre d'être jugé alors il refuse toute enquête ça passera pas comme ça frissette tu vas le payer avec 25ans de prison tôt ou tard. »

« (..) Souvenez vous ce qui se passait avec les Parizeau et Landry en frais de manigances croches. »

« Pauline Marois est le gouron d'une secte de moutons(...) »

« (...) la corruption dans la construction a débuté avec Duplessis et cela a empiré avec le PQ qui ne rêvait que de détruire le Canada. »

### **Le message de Pierre Bouchard aurait-il dû être publié?**

Tout comme le rédacteur en chef de l'Internet et des Services numériques, Soleiman Mellali, j'estime que le plaignant Pierre Bouchard n'a pas respecté la nétiquette. L'internaute fait référence aux « mensonges de J. J. Charest » et il écrit que le portrait de Jean Chrétien ne « rend pas pour autant monsieur Commandites plus propre ». Ce sont deux attaques personnelles.

Toutefois, à mon avis, au moins deux des 189 messages publiés à la suite de la même nouvelle contreviennent eux aussi clairement à la nétiquette. Je recommande de les retirer du site.

### **Conclusion**

Radio-Canada a rejeté le message de l'internaute Pierre Bouchard à propos de Jean Charest et de Jean Chrétien, car il ne respectait pas la nétiquette. Ce n'est pas de la censure.

En lisant les 189 autres commentaires publiés sous la même nouvelle, j'ai constaté qu'au moins deux d'entre eux ne respectaient pas, à mon avis, la nétiquette. Je recommande de les supprimer.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman des Services français, Société Radio-Canada  
Le 28 juin 2010